

Brupartners
Boulevard Bischoffsheim 26 – 1000 Bruxelles
T 02/205.68.68
Web : www.brupartners.brussels/fr/brupartners-entrepreneurs-independants
@ : ei.zo@brupartners.brussels

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

BRUPARTNERS – ENTREPRENEURS INDEPENDANTS PRESENTE LES RESULTATS DE LA 9^{ème} VAGUE DU BAROMETRE DES INDEPENDANTS ET PME BRUXELLOIS

BRUXELLES, Belgique – Le 25 avril 2023 : Les résultats du dernier baromètre des indépendants et PME bruxellois sont connus. 432 professionnels, dirigeants de PME ou indépendants de la Région bruxelloise ont répondu à l'enquête, menée avec la collaboration de hub.brussels. Grâce à cette dernière, Brupartners – Entrepreneurs Indépendants prend le pouls des PME et indépendants bruxellois. D'année en année, elle permet de dégager les grandes tendances concernant la santé des PME bruxelloises, leurs perspectives, les facteurs qui influencent leurs activités ainsi que les priorités des entrepreneurs pour les 6 prochains mois...

Dans cette édition, une série de questions ont également été posées à propos des nouvelles règles de gestion des déchets dans la Région de Bruxelles-Capitale (en vigueur à partir de mai 2023) et leur réception par les PME et indépendants bruxellois.

Quel bilan et quelles perspectives pour les entrepreneurs bruxellois ?

Après les crises successives, **la situation des indépendants et des PME bruxellois se stabilise** et les chiffres du baromètre montre des **signes encourageants de relance**. En effet, on constate une augmentation du **carnet de commandes/nombre de clients** et du **chiffre d'affaires** de 8 % et 7 % respectivement par rapport au précédent baromètre.

Certains chiffres restent cependant alarmants. Environ 58% des entrepreneurs interrogés déclarent que leur **qualité de vie** a diminué au cours des six derniers mois. Par ailleurs, plus de la moitié des entrepreneurs déclarent une **diminution de la rentabilité de leurs activités** (52%) et affirment que **l'activité ou la conjoncture est en spirale descendante** (53%).

La situation varie aussi en fonction des secteurs d'activités. Si le secteur du commerce, de l'horeca et des services axé autour des consommateurs connaissent une évolution positive par rapport à l'année 2022 (8^{ème} vague du Baromètre), la tendance est plutôt négative pour les autres secteurs, notamment pour l'industrie.

Les entrepreneurs bruxellois mettent en avant **les dépenses énergétiques, les coûts salariaux** et **les aménagements urbains** comme étant les facteurs principaux qui ont exercé une influence négative sur leurs activités au cours des 6 derniers mois. Il ressort clairement de l'enquête que l'augmentation des coûts salariaux provoquée par **l'indexation de nombreux salaires** au début de l'année 2023 ont eu un impact négatif sur l'activité des PME et indépendants bruxellois dans tous les secteurs.

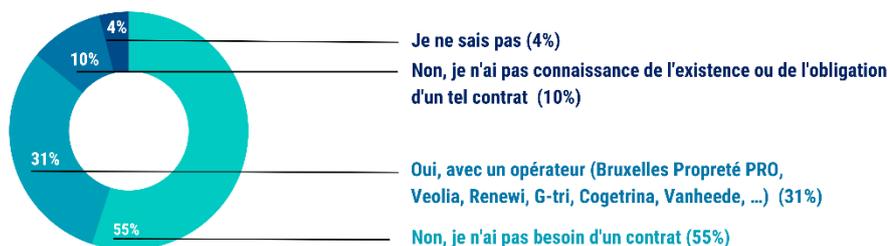
Concernant leurs perspectives pour les 6 prochains mois, les entrepreneurs bruxellois de l'ensemble des secteurs semblent vouloir se concentrer sur le **marketing et le « business as usual »**. En

comparaison avec la 8^{ème} vague du baromètre, ils souhaitent accorder davantage **d'importance à la formation personnelle** (+8%), au **recrutement de personnel** (+5%) et aux **efforts à l'exportation** (+4%).

Comment appréhender la nouvelle réglementation en matière de gestion des déchets ?

Depuis le 2 février 2013, les entreprises sont obligées de prouver la manière dont elles gèrent leurs déchets. Actuellement, **31% de tous les répondants ont un contrat pour la collecte des déchets**. Environ 10% ne sont pas au courant de l'obligation ou de l'existence d'un tel contrat, ce qui donne l'occasion pour plus de sensibilisation. 4% des répondants ne sont tout simplement pas au courant. La grande majorité des répondants indiquent qu'ils n'ont pas besoin d'un contrat (55%).

Graphique: Avez-vous un contrat pour la collecte de vos déchets? (un seul choix) (tous les secteurs, n=345)



Pour près d'un quart des répondants (23%), **le conteneur à roulettes est le moyen préféré de collecte/tri des déchets**. Environ 65% des entrepreneurs indiquent toutefois ne pas avoir suffisamment de volume de déchets pour remplir un tel conteneur (en particulier dans le secteur des services et des autres secteurs). Si plus de la moitié des entrepreneurs interrogés (56%) estiment que la quantité des déchets qu'ils produisent est restée stable, il est à souligner que 39% d'entre eux remarquent une **diminution de cette quantité de déchets** en ce qui les concerne.

Un peu moins de la moitié des répondants (44%), ne rencontrent **pas de difficultés dans la collecte des déchets**. Les difficultés exprimées concernent essentiellement les déchets qui traînent dans la rue, soit parce qu'ils sont sortis trop tôt, soit parce qu'ils ne sont pas (tous) ramassés par le service de collecte.

La grande majorité des entrepreneurs bruxellois (77%) comprennent pleinement les intérêts sociaux et environnementaux liés à la gestion des déchets dans les entreprises. Toutefois, ils pointent certains obstacles à surmonter pour se conformer aux règles de tri. Les principales difficultés identifiées sont liées à la **multiplicité et à la complexité des règles** et le **manque d'espace pour trier et stocker les déchets**. Environ un quart des répondants n'ont aucune difficulté à se conformer à toutes les exigences en matière de tri des déchets.

Il ressort clairement du baromètre que **la plupart des entrepreneurs bruxellois ne sont pas au courant** ni des nouvelles obligations en matière de tri des déchets pour les entreprises bruxelloises (58%), ni des dispositifs de soutien (via des primes) pour une bonne gestion des déchets (97%).

Seuls 30% des entrepreneurs bruxellois indiquent qu'ils ne veulent pas ou ne peuvent pas adapter leur mode actuel de traitement des déchets. Les efforts que les répondants affirment pouvoir ou vouloir fournir concernent **la sensibilisation de leurs employés ou collaborateurs aux nouvelles obligations** ainsi que **le recueil d'informations (obligations, flux de tri à suivre, etc.) auprès de leur opérateur**.

Nos recommandations

Partant de ces constats, Brupartners – Entrepreneurs Indépendants formule **les recommandations suivantes** à l'attention du Gouvernement bruxellois :

- ✓ Alors que les premiers signes d'une relance économique sont perceptibles, un suivi attentif de l'impact des politiques sur l'économie est essentiel pour éviter de pénaliser des entreprises fragilisées par les crises successives. Brupartners – Entrepreneurs Indépendants demande donc au gouvernement **d'analyser soigneusement l'impact sur les entreprises de chaque changement de politique dans les domaines du développement urbain, de la mobilité, de l'énergie, de l'environnement et de la fiscalité.**
- ✓ Vu le grand nombre de répondants indiquant ne pas disposer ou ne pas devoir disposer d'un contrat de collecte, Brupartners – Entrepreneurs Indépendants s'interroge sur la pertinence des contrats proposés et **demande aux opérateurs de prévoir des contrats adaptés aux besoins des petits producteurs de déchets** (entreprises de services, petits commerçants...).
- ✓ Brupartners – Entrepreneurs Indépendants **demande aux opérateurs de fournir des solutions adaptées pour les entrepreneurs qui ne disposent pas de place pour des conteneurs à roulettes** (contenants plus petites, poubelles superposables...)
- ✓ Brupartners – Entrepreneurs Indépendants appelle le Gouvernement bruxellois à **reporter l'entrée en vigueur des nouvelles obligations en matière de tri des déchets pour les entreprises.** L'entrée en vigueur des obligations à charge des particuliers est d'ailleurs prévue pour le 15 mai 2023, contre le 1^{er} mai 2023 pour les entreprises. Ce décalage entre le moment de l'entrée en vigueur des obligations à charge des entreprises et celles à charge des particuliers n'est pas justifié et n'a pas lieu d'être.
- ✓ Brupartners – Entrepreneurs Indépendants demande au Gouvernement de prévoir une **période transitoire pour sensibiliser plus encore les PME et les indépendants bruxellois.** Pour rappel, 58% des répondants au baromètre ne sont pas au courant des nouvelles obligations en matière de tri des déchets.
- ✓ Afin d'améliorer la compréhension des obligations de tris, Brupartners – Entrepreneurs Indépendants insiste plus particulièrement sur une **communication adaptée à chaque secteur** et donc que le collecteur propose des contenus informatifs adaptés aux besoins différents des entreprises selon le secteur (coiffeur, chocolaterie, restaurant...).

Tous ces éléments sont à découvrir dans [le rapport complet](#) des résultats de la 9^{ème} vague du Baromètre des indépendants et PME bruxellois de Brupartners – Entrepreneurs Indépendants.

Plus d'informations : www.barometredesindependants.brussels

Brupartners - Entrepreneurs Indépendants est en charge des questions relatives aux indépendants, aux très petites (TPE), petites et moyennes entreprises (PME) et professions libérales bruxellois.

Il a pour principale mission de remettre des avis ou des propositions concernant les thématiques générales relatives aux classes moyennes dans la Région de Bruxelles-Capitale, soit sur demande du Gouvernement bruxellois ou d'un de ses Ministres, soit de sa propre initiative. Il peut faire appel à des experts et mettre en place des Groupes de travail pour l'étude de thématiques particulières.

hub.brussels est l'Agence bruxelloise pour l'Accompagnement de l'Entreprise. Elle accompagne gratuitement et veille au développement des entreprises et des commerces bruxellois, à leur internationalisation et à l'attraction d'investissements étrangers à Bruxelles.

Contact presse

Sophie HEUSKIN – Présidente de Brupartners – Entrepreneurs Indépendants

 sophie.heuskin@ucm.be

 0494/30.26.31